



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques

JL/EK

Mail : [stm@ploemeur.net](mailto:stm@ploemeur.net)

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

## ARRETE TEMPORAIRE 2018 DST 160

**OBJET : ETANG DU PERELLO – pollution aux cyanobactéries  
Levée de toute restriction d'usage**

**LE MAIRE,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et suivants,

**Vu** le Code de la Santé Publique,

**Vu** le Code de l'Environnement,

**Vu** l'arrêté du Maire 2018 DST 150 en date du 26 septembre 2018,

**Considérant** que les résultats d'analyse d'eau de l'étang du Pérello, en date du 24 octobre 2018 et transmis, le même jour, par le laboratoire d'analyse départemental, démontrent que le taux de cyanobactéries est repassé sous le seuil d'alerte,

### ARRETE

**Article 1 :** à compter de ce jour, l'interdiction temporaire de pêche et de toute restriction d'usage de l'étang du Pérello, est levée.

**Article 2 :** le présent arrêté sera affiché en Mairie ainsi que sur le site concerné afin d'informer la population.

**Article 3 :** Madame la Directrice générale des services, Madame la Directrice générale adjointe, Madame la Directrice des services techniques municipaux, Monsieur le Commissaire central de police de Lorient, Monsieur le Chef de service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le

31 OCT. 2018

Serge LECUYER

Adjoint au maire  
aux travaux, aux bâtiments  
et aux infrastructures

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067  
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067  
56274 PLANVOUR Cedex